

Droit constitutionnel comparé

Par **V10**, le **09/05/2014** à **18:12**

Bonjour à tous. Etudiante en L1, mes partiels commencent lundi. En droit constitutionnel, il est fort probable et même quasi certain que l'examen porte sur du droit comparé (comparaison France, Etats Unis, Allemagne, Italie et Royaume Uni). Mon prof ne nous a pas vraiment donné de méthode de droit comparé et je me sens complètement perdue. J'ai appris tous mes cours mais j'ai du mal à les mettre en relation. Je suis donc preneuse d'éventuels conseils :)